

Charte **santé-éco-environnement**

Pourquoi une charte santé-éco-environnement à la crèche ?

- ▶ Pour favoriser un environnement sain pour l'accueil des jeunes enfants.
- ▶ Parce que l'exposition à certains facteurs environnementaux est de plus en plus suspectée dans l'apparition des maladies chroniques et des troubles de la santé : asthmes et allergies, cancers, perturbations hormonales, obésité...
- ▶ Parce que les établissements accueillant des enfants de moins de 3 ans sont particulièrement concernés. Les impacts des perturbateurs endocriniens sur les nourrissons, sur le fœtus ou sur l'enfant en période de croissance peuvent se révéler irréversibles. C'est pour cette raison qu'il est décisif d'offrir, en premier lieu, un environnement sain à nos enfants.
- ▶ Parce que la CCVG doit être exemplaire dans les établissements d'accueil des jeunes enfants dont elle a la responsabilité et relayer l'information auprès des familles sur les risques liés à la pollution environnementale.



- ▶ **Le saviez-vous ?**
 - > Un vêtement neuf contient des résidus chimiques. Pensez à le laver plusieurs fois ou privilégier un vêtement de seconde main.
 - > Lavez tous les jouets avant usage et sortez les jouets de leur emballage plusieurs jours avant de les donner aux enfants afin d'évacuer un maximum de composés
 - > Tenez-vous à plus de 2 m d'un micro-onde en marche
- ▶ **Privilégiez :**
 - > Les produits non transformés frais, locaux et sans emballage,
 - > Les produits sans pesticides ou labellisés AB





A ce jour, des changements de pratiques, de matériaux et de protocoles.

▶ Dans la cuisine :

Changement de vaisselle plastique au profit de vaisselle en verre pour tous les repas réchauffés aux micro-ondes.

▶ Dans la salle de change :

- > Utilisation très modérée des laits de toilette en privilégiant les toilettes à l'eau.
- > Rinçages systématiques : savon et lait de toilette
- > Jamais de vaporisation directe sur la surface
- > Changement de fréquences de la désinfection des tapis de change
- > Plus d'utilisation d'aérosol en présence des enfants



▶ Réduction des déchets

- > Acquisition de gobelets réutilisables pour les moments festifs avec les familles
- > Utilisation de l'eau du robinet à partir de 7 mois (code de la santé publique art.L.1321-1)
- > Utilisation de linge de toilette lavable : serviette et coton
- > Possibilité pour les familles de choisir d'utiliser les couches lavables même les jours de crèche
- > Possibilité de préparer l'assiette de son enfant et de donner des fruits : choix de la qualité, de la variété et de la provenance des produits



▶ Et plus encore...

- > Aération des locaux au moins 3 fois par jour
- > Dégazage (aération) et lavage avant la mise à disposition aux enfants, lors d'achat de matériels et de jouets
- > Fabrication autant que possible des pâtes à modeler, peinture, colle ou vérification des labels lors d'achat
- > Changement des produits de nettoyage pour des produits plus respectueux de l'environnement, vérification des labels
- > Temps d'information pour les professionnelles



▶ Réflexion pour les projets à venir :

- > Importance dans le choix des matériaux de construction :
 - recours à des écoconstructions et « éco-rénovations »,
 - recours aux énergies renouvelables en autoconsommation afin de rendre l'environnement plus sain et de réduire les charges de fonctionnement.
- > Importance des choix retenus pour la restauration et pour la fourniture des couches

